

COVID19 :
**LES SERVICES AU PUBLIC DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH**

Certains services au public de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach sont impactés par les nouvelles restrictions liées au contexte sanitaire.

VOICI CI-DESSOUS UN POINT DE SITUATION COMPLET.

PETITE ENFANCE

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (0 À 3 ANS), LES HARZALAS / LES MICKALAS : à compter du mercredi 7 avril, mise en place d'un service d'accueil type micro-crèche, au sein de chaque EAJE, pour l'accueil des enfants des professionnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

LA HALTE D'ENFANTS ITINÉRANTE LA GAMINERIE : l'accueil des enfants est suspendu jusqu'au 25 avril 2021.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : poursuite de l'activité des assistantes maternelles avec une priorité pour l'accueil des enfants des professionnels concernés par la gestion de crise (recensement des disponibilités pour participer à l'accueil de ces enfants, en cours).

Les permanences du RAM et les RDV sont maintenus dans le respect des pratiques et applications des gestes barrières.

LE GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE : les RDV sont maintenus dans le respect des pratiques et applications des gestes barrières.

CULTURE, JEUNESSE ET SPORT

PISCINE : la piscine SIRÉNIA à Vogelgrun demeure fermée jusqu'à nouvel ordre. Néanmoins, des créneaux de pratique libre au bénéfice de « publics prioritaires » sont proposés depuis le mardi 6 avril 2021.

Horaires :

- Mardi et jeudi de 11h00 à 14h00 ;
- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Publics concernés :

- sportifs professionnels ;
- sportifs de haut niveau ;
- sportifs inscrits dans le parcours de performance fédérale ;
- personnes en formation universitaire ou professionnelle ;
- personnes détenant une prescription médicale activité physique adaptée ;
- personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH* ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique.

La présentation d'un justificatif valide est obligatoire afin de pouvoir accéder à la piscine.

** Concernant les groupes des instituts spécialisés (IME par exemple) : inscription obligatoire auprès de la piscine afin de respecter le protocole sanitaire et d'éviter la proximité de trop nombreux groupes simultanément.*

ÉCOLE DE MUSIQUE : tous les cours en présentiel sont annulés et repassent en visio.

Le calendrier est le suivant :

Semaine du 6 au 10 avril : cours en visio

Semaine du 12 au 24 avril : congés scolaires

Semaine du 26 au 30 avril : cours en visio ou présentiel selon l'assouplissement ou non des mesures gouvernementales.

ANIMATIONS JEUNESSE : les animations jeunesse (vacances de printemps et extrascolaires) organisées par la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace et le service animations de la CCPRB sont annulées.

ART'RHENA : toute la programmation du mois d'avril, (hors-les-murs, dans les écoles et collèges) est annulée.

SPORT SCOLAIRE : le sport scolaire proposé par les éducateurs sportifs de la CCPRB est interrompu du fait de la fermeture des écoles.

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

TOUS LES SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SONT MAINTENUS.

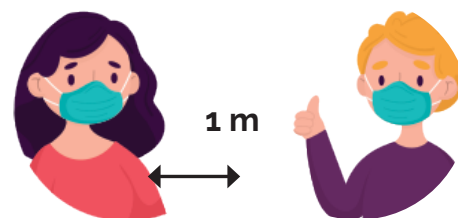
- La collecte des ordures ménagères est poursuivie en porte à porte,
- Les collectes des Points d'Apport Volontaire (multimatériaux, verre, biodéchets et textiles) sont maintenues,
> Séparation des déchets contaminés « Covid » en cas de doute ou de maladie avérée.
- Les déchèteries restent ouvertes aux horaires habituels. Les gestes barrières sont à respecter avec assiduité (sous peine d'exclusion).



Ne pas se rendre en déchèterie en cas de suspicion de COVID19 ou de cas avéré dans son entourage proche.



Porter un masque et mettre des gants ou du gel hydroalcoolique sur ses mains avant de sortir du véhicule.



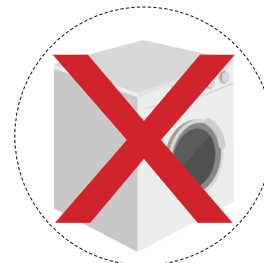
Respecter une distance minimum d'1 mètre avec les autres usagers et le personnel.



2 personnes maximum par véhicule.



Dans la file d'attente, rester à bord de votre véhicule.



N'apporter que des déchets que vous pouvez décharger vous-mêmes : les agents de déchèterie ne seront pas en mesure de vous aider.

• Informations concernant les déplacements vers les services :

- Pour les personnes habitant dans le rayon de 10 kms des différents services, un justificatif de domicile est suffisant en cas de contrôle ;
- Pour les personnes résidant au-delà de 10 kms, une attestation de déplacement dérogatoire est à remplir, en cochant la case "convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public".

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes :

- par téléphone au 03 89 72 56 49,
- par mail contact@paysrhinbrisach.fr
- ou consulter le site internet www.paysrhinbrisach.fr

Contact presse :
Jessica DALSTEIN, chargée de communication
03 89 72 14 99
jessica.dalstein@paysrhinbrisach.fr